

# RÈGLEMENT GRAND PRIX HIVERNAL BE-MI 2023-2024

## 1- CALENDRIER DES COMPÉTITIONS :

Les compétitions faisant partie du Grand Prix Hivernal Benjamins-Minimes sont les suivantes :

DATE	COMPÉTITIONS
25/11/2023	Meeting vertisaut BE-MI à <b>Revel</b> (31)
26/11/2023	Championnat triathlon U14-U16 en salle à <b>Montpellier</b> (34)
02/12/2023	Meeting indoor BE-MI à <b>Auch</b> (32)
24/02/2024	Grand Prix BE-MI à <b>Foix</b> (09)
03/03/2024	Championnats OCC - Épreuves combinées en salle BE-MI à <b>Bompas</b> (66)
16/03/2024	Championnats OCC - en salle MI à <b>Tarbes</b> (65)

## 2- CLASSEMENT DES ATHLÈTES :

- Le classement final prendra en compte les résultats des 2 meilleurs triathlons pour les Benjamins.
- Le classement final prendra en compte les résultats des 3 meilleurs triathlons pour les Minimes.

## 3- ENGAGEMENT DES ATHLÈTES :

Les inscriptions pour chaque compétition se font obligatoirement à l'avance sur le site d'engagement LAO et au plus tard le **mercredi minuit** précédant l'épreuve via <http://engagements.athle-occitanie.fr>

## 4- RÈGLES PARTICULIÈRES :

- Les compétitions doivent se dérouler en salle ou sur un stade d'athlétisme extérieur, figurer au calendrier officiel du Si-FFA et doivent respecter les règles FFA et WA.
- Chaque athlète doit respecter les directives de la Commission Nationale Jeunes : triathlon, limitation d'épreuves... Les athlètes qui ne respectent pas ces directives nationales marquent zéro point à leur triathlon de cette compétition.
- ➔ **Règles Techniques des épreuves athlétiques (-16 ans)**  
<https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/ReglesCNJ2020-24.pdf>
- Chaque organisateur doit faire parvenir au secrétariat de la LAO son programme de compétition. Ces derniers seront disponibles sur le site de la LAO, 3 semaines avant la compétition. Les résultats de chaque compétition doivent être publiés sur le site FFA dans la semaine qui suit la compétition, faute de quoi, cette compétition est exclue du challenge.
- La CRJ LAO est chargée de régler tout problème non prévu par le règlement.

## 5- RÉCOMPENSES :

La remise des récompenses sera faite à la fin de la saison hivernale. Les 10 meilleurs totaux de chaque catégorie BEF, MIF, BEM, MIM, recevront un bon d'achat de 50€ au cours du mois d'avril 2024.